



Sur proposition du Maire et des adjoints,

Le Conseil municipal décide

1. D'ouvrir un crédit d'investissement de CHF 232'000.- destiné à participer financièrement aux travaux d'assainissement du village d'Arare, par la pose de canalisations EC/EU, d'une part pour la 1^{ère} phase qui concerne le secteur partant du chemin Marc-Charrot et allant au chemin d'Alcire ; puis, dans une 2^e phase, le secteur partant de la route de Bardonnex et allant jusqu'au chemin de Plein-Vent,

Dont à déduire la recette estimée sur les travaux d'assainissement :

Prélèvement sur le compte « taxe d'écoulement » CHF 80'000.-

2. De comptabiliser la dépense nette prévue de CHF 152'000.- dans le compte des investissements 7100.501.06,
3. De la porter à l'actif du bilan – 7100.141.06 – dans le patrimoine administratif,
4. D'amortir la dépense nette prévue de CHF 152'000.- au moyen de 30 annuités de 2009 à 2038 par le compte 7100.331.10.
5. De prélever sur le compte de la « taxe d'écoulement » auprès de la Caisse de l'Etat la somme de CHF 80'000.-, qui sera comptabilisée en recette d'investissement, sous rubrique 7100.612.00
6. D'attribuer 1% sur le montant des travaux effectifs, au fonds de décoration une fois le projet réalisé.

Cette délibération a été prise à l'unanimité.

Le délai pour demander un référendum expire le 21 décembre 2007.

Bardonnex, le 21 novembre 2007

Marc BOHREN, Président